CGT-FO-CFTC-FSU-UNSA

Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

CGT-FSU-UNSA-CFTC-CFDT-FAFPT-CFE/CGC

Métropole Aix Marseille Provence

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Madame Martine VASSALPrésidente du Conseil Départemental des Bouches du Rhône1ère Vice-Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence |  | M. Jean-Claude GAUDINPrésident de la Métropole Aix-Marseille-ProvenceMaire de Marseille |

Marseille, le 1er juin 2017

Madame la Présidente,

Monsieur le Président,

Le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence ont signé des conventions organisant le transfert de la compétence « Transport » à compter du 1er janvier 2017.

Le transfert des personnels de la Direction des Transports du Conseil départemental vers la Métropole devait s’effectuer le 1er juillet 2017, date d’échéance d’une convention de gestion provisoire.

Or le Conseil métropolitain n’approuvera la convention de transfert des personnels que le 13 juillet.

Il est prévu que les agents départementaux intègrent la Métropole le 16 juillet sans autre précision.

Par ailleurs, l’organisation des services métropolitains au sein de la DGA Mobilité n’est pas encore finalisée. Les modalités individuelles de transfert des agents ne sont pas non plus abouties, et conduisent à ce stade à un désaccord des agents sur les conditions défavorables qui leur sont imposées dans le cadre du transfert.

De plus, il est prévu qu’un premier déménagement soit organisé au mois de juillet pour une partie des agents des Transports, l’autre partie restant maintenue dans les bureaux de l’Hôtel du Département jusqu’au mois de novembre 2017 pour des raisons techniques.

Cette situation et l’urgence du calendrier perturbent le bon fonctionnement des services, dans une période déjà particulièrement chargée par l’organisation de la rentrée scolaire dès le mois de juin jusqu’à l’automne.

Pour rappel, ce service public est assuré par les 26 agents transférables, il concerne 30 000 élèves et familles, les 119 communes du Département et 92 communes de la Métropole.

A ce jour, force est de constater que l’échéancier et les conditions actuelles du transfert des agents des transports départementaux ne permettent pas de garantir la continuité du service public et la bonne exécution des transports scolaires et interurbains devenus métropolitains.

**En l’état actuel, la situation n’est pas réglée et ne pourra pas l’être dans les délais impartis.**

**C’est pourquoi les organisations syndicales unanimes demandent :**

* Que la convention de gestion soit prolongée ou qu’un dispositif équivalent soit mis en place pour que les agents de la Direction des Transports restent employés par le CD13 jusqu’à la fin de l’année 2017 ;
* Que la Métropole leur garantisse le maintien de leurs conditions actuelles au moment de leur intégration, comme en ont bénéficié tous les autres agents métropolitains issus des anciens EPCI.

Nous ne doutons pas de votre volonté d’assurer les meilleurs services à la population ainsi que votre considération pour les agents publics et souhaitons que vous puissiez intervenir afin que ces principes soient appliqués en l’espèce.

Nous vous prions d’accepter, Madame la Présidente et Monsieur le Président, l’expression de nos salutations distinguées.

**Les Syndicats du Conseil Départemental**

**CGT-FO-CFTC-FSU-UNSA**

**Les Syndicats de la Métropole Aix Marseille Provence**

**CFT-FSU-UNSA-CFTC- CFDT- FAFPT- CFE/CGC**